

Le monument aux morts- un enjeu politique et économique

*Pour tout ce qui concerne les lois présidant à la construction des monuments aux morts
Vous pouvez vous reporter à la fiche « apports culturels concernant les lois mémorielles »*

La décision de la construction d'un monument aux morts pour la commune est prise par le conseil municipal.

Certaines communes devançant les lois mémorielles ainsi près de Rouen une commune décide dès l'été 1915 de réserver un espace dans le cimetière pour commémorer les soldats disparus.

Mais ce sont les différentes lois de 1919 et 1920 qui vont organiser les décisions à la fois « mémorielles et économiques ».

L'économie française, comme toutes les économies européennes sortent exsangues du conflit. La reconstruction est nécessaire comme la relance de l'industrie presque totalement tournée vers la production de guerre pendant 5 ans et une partie des terres agricoles sont saturées d'engins explosifs, de cadavres, ravagées par les tranchées. La tâche est immense.

L'effort financier pour construire un monument aux morts dans les communes est parfois considérable.

La levée d'une souscription est souvent décidée. La population répond positivement à cet appel. Très peu de familles ont été épargnées par la catastrophe humaine engendrée par ce conflit. Chacun donne à la mesure de ses moyens.

La plupart des communes font appel à la contribution de l'état. Dans certaines communes des mécènes donnent généreusement.

Une fois la décision du principe de l'érection d'un monument prise il faut décider :

- Du lieu où il sera érigé : décision parfois difficile
- De son architecture
- Choisir les éléments décoratifs
- Faire la liste des soldats (enfants de la commune)
- Choisir une dédicace
- Choisir un maître d'œuvre
- Inaugurer

On peut suivre ce processus à partir des délibérations des conseils municipaux, la correspondance entre la commune et la préfecture, le ministère.

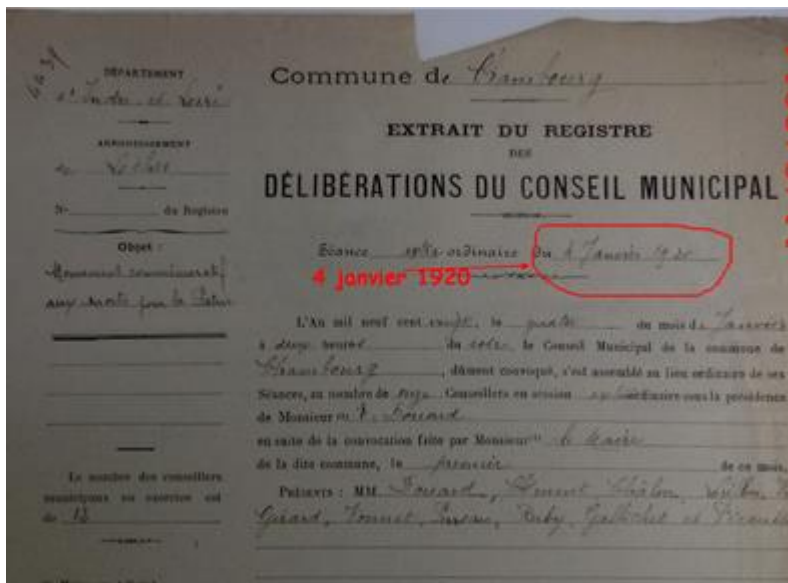
Entre la décision et l'inauguration une ou deux années peuvent s'écouler. Dans d'autre commune quelques mois suffisent.

Il peut être intéressant d'étudier quelques uns de ces documents ou des extraits avec les élèves.

On peut ainsi les amener à comprendre le fonctionnement d'une commune; à mesurer le chemin parcouru dans le domaine des techniques de communication (de la lettre postale au courriel) et donc des délais de réponse ; l'évolution de l'écriture (du manuscrit au traitement de texte)....

Les élèves de la classe de CM1 CM2 de Chambourg sur Indre ont travaillé en 2013 à partir de ces documents

La décision de construire un Monument aux Morts



Le Conseil Municipal:
Voulant honorer et maintenir la mémoire des enfants
de Chambourg morts au Champ d'Honneur, décide, à l'un
des membres présents, qu'un monument communal
sera érigé en leur honneur au cimetière communal.
A cet effet, une souscription publique sera
ouverte dans la commune pour recueillir les offrandes des
citoyens.
Le complément de la dépense sera imputé au budget
de la commune s'il y a lieu.
C'est été délibéré en séance, le jour, mois et
année dessus et ont signé au registre les membres

Extraits de la délibération du Conseil municipal de Chambourg sur Indre le 4 janvier 1920

Commune de Chambourg (Indre et Loire)

Souscription publique pour l'érection d'un monument à la mémoire des Enfants de la commune Morts pour la France

- Copie -

Noms prénoms des souscripteurs	Demeure	Montant souscrit
Denard Louis	Chambourg	100 ^f
Clément René	Bourg	50 ^f
Huon Arthur	La Ferrière	40 ^f
Louvet Théodore	St. Ange	50 ^f
Tomier Louis	Chambourg	100 ^f
Marcadui Louis	Marigny	100 ^f
Tomiet Louis	St. Pierre	100 ^f
Berreau Louis	St. Pierre	40 ^f
Pinby Pierre	Beaumont	50 ^f
Gallicher Jules	Marigny	100 ^f
Beault Louis	St. Pierre	50 ^f
Roy Abel	Bourg	50 ^f
Grand Giboulet	-	25 ^f
M ^r Babault	-	10 ^f
Meyson Adrien	-	40 ^f
Meyson Louis	-	20 ^f
Lacourais Pierre	-	5 ^f
Lacourais Théodore	-	25 ^f
Dumant Bernard	-	50 ^f
Lucas Théodore	-	25 ^f
Prunault Paul	-	50 ^f
Sorin Paul	-	10 ^f
Huet Adrien	-	20 ^f
Bancher Fernand	-	10 ^f
Marpion Roger	-	50 ^f
Desandré Robert	-	20 ^f
Lardon Georges	-	25 ^f
Lardon Eugène	-	10 ^f
Lardon Paul	à Paris	12,75

Extrait de la liste de souscription.
Total de la souscription : 6558 francs

Des élèves de la classe ont retrouvé le nom de grands parents ou arrière grands parents. La famille habite t-elle toujours dans la commune, au même endroit ?

Chambourg
Indre et Loire

Entre les soussignés M. Emile Doucard, maire de la Commune de Chambourg, sur Indre, acté ainsi suivant délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 1921, approuvée le 17 novembre même année, et M. Georges Delpérier, artiste statuaire, médaillé de 1^{er} ordre des arts et lettres français, demeurant à Tours, rue des Gazomètres, et tel contenu qui suit :

M. Delpérier s'engage à exécuter pour la Commune de Chambourg, s Indre, un monument en pierre dure de Lorraine à grand premier choix, dont les dessins ont été fournis moyennant la somme de six mille francs, prix forfaitaire. Ce monument portera l'inscription : "A la mémoire des Enfants de Chambourg - sur Indre tombés au Champ d'Honneur 1914-1918" en outre les noms des tués ou disparus seront également gravés sur le monument. La Municipalité en fournira la liste.

Correspondance entre le maire et Mr Delpérier (architecte)

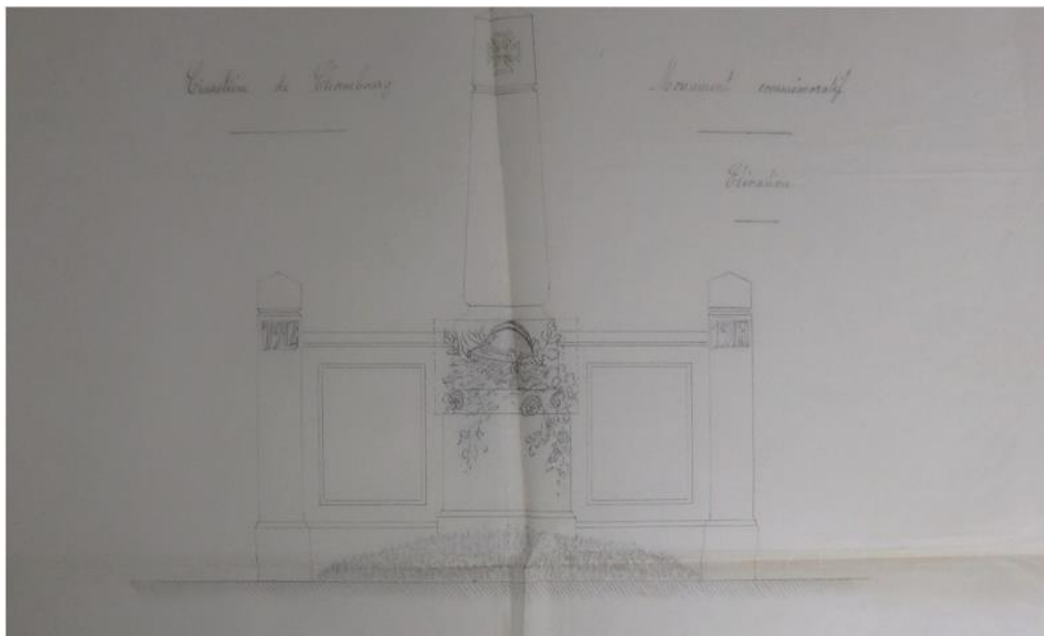
Extrait du Registre des Deliberations
 du Conseil Municipal.
 Séance extraordinaire du 5 Septembre 1929.

.....

Le Conseil Municipal accepte le plan et le devis
 présentés par M. Delperier, sculpteur à Tours, le dit
 devis s'élevant à la somme de six mille francs. Il accepte
 en outre le projet de marché à intervenir entre la commune
 et M. Delperier et autorise le maire à l'accepter au nom
 de la commune et à le signer ainsi que toutes autres pièces
 utiles.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
 que dessus et ont signé au registre tous les membres pré-

Décision du Conseil municipal



Plan du monument

CHambourg -

Devis - monument 6000 -
 Fondation 1018
 transport 7058

Donations 6558 -

Fonds lib. 500 - Ville de S. 420 -
 Le conseil municipal

Vote cette somme sur son budget ma.
 par délib. du 17 Janv. 1929 et
 engagé ce vote sur le budget
 la somme nécessaire et de la lib.
 l'inscription recueillie me permettant
 par la dépense

11/12/2014

Coût du monument

Des informations sur la construction du monument

Une souscription a été ouverte auprès des habitants de la commune pour la construction du monument.

Cette souscription a rapporté 6558 francs. En 1920 commande est faite à un artiste statuaire tourangeau, Georges Delpérier pour un monument aux Enfants de Chambourg morts au Champ d'Honneur.

Le monument est réalisé par l'entreprise Douard en 1922.



Quand les communes faute de moyens financiers ne peuvent pas faire appel à un architecte elles se tournent vers des entreprises qui proposent des monuments à moindre coût. Le choix peut alors se faire à partir de catalogues.


FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION
DU VAL D'OSNE
Société Anonyme. — Capital révisé : 750 000 fr.
Usines au VAL D'OSNE, par CUREL (Haute-Marne)
1000 MOULAGES ET MAGASIN D'EXPOSITION
58, Boulevard Voltaire, 58, PARIS (XI^e Arr^t)
Administrateur délégué : JEAN DURANTON, Ing. E. C. P.

HALL D'EXPOSITION, 58, BOULEVARD VOLTAIRE, PARIS (XI^e Arr^t)



TOUS MOULAGES DE MÉCANIQUE, ORNEMENT, PIÈCE DIVERSE ET PIÈCE BATTUE,
SUR MODÈLES DE NOTRE COLLECTION OU ÉTRANGERS ET SUR DESSINS
Bâtiment — Éclairage Public — Hydraulique

FASCICULE COMMÉMORATIF
FONDERIES
ET
ATELIERS DE CONSTRUCTION
DU
VAL D'OSNE
Société Anonyme. — Capital révisé : 750 000 fr.
USINES AU VAL D'OSNE, PAR CUREL (HAUTE-MARNE)
Siège Social, Ateliers et Magasin d'Exposition :
58, BOULEVARD VOLTAIRE, 58
PARIS (XI^e Arr^t)
Administrateur délégué : JEAN DURANTON, Ing. E. C. P.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY -- PARIS 1889 ET 1900



SUJETS et ATTRIBUTS COMMÉMORATIFS
JEANNE D'ARC EN PIED ET ÉQUESTRE
— STATUES et BUSTES ALLÉGORIQUES —
Pour les Prix, consulter le TARIF édition 1921.

